

## MÉTÉO

### Résumé de la semaine passée

La semaine a été globalement ensoleillée, avec des amplitudes thermiques très marquées. Les températures ont varié de 3°C en matinée à 26°C en journée. Un orage non prévu, survenu le mercredi 14 mai 2025 vers 16h, a apporté des précipitations importantes sur le secteur Pommard – Volnay – Monthelie – Auxey-Duresses, avec un cumul mesuré de 22 mm.

**Attention :** lors de tels épisodes violents, les stations météo peuvent sous-estimer les cumuls réels, en raison de la forte intensité des précipitations.

### Prévisions à 8 jours



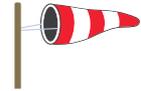
Alternance pluvio-orageuse et éclaircies sur l'ensemble de la semaine



Min : 5 °C  
Max : 25 °C

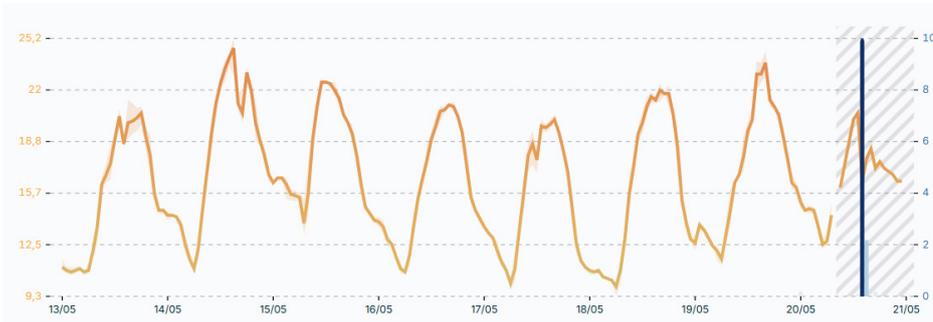


15 à 20 mm annoncés tout au long de la semaine



Vent 20 km/h en moyenne S-O puis O avec des rafales jusqu'à 60 km/h

### Extraction du 13 au 20 mai - Station météo de Beaune

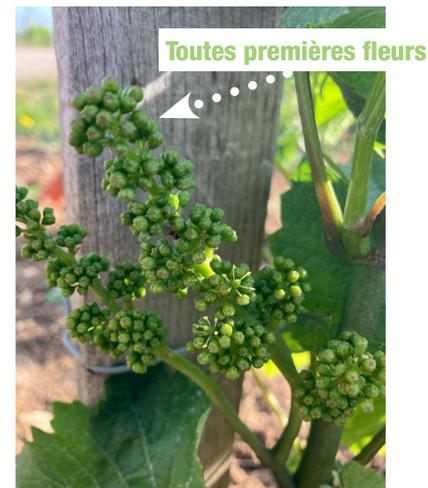


• Température (°C)			• Pluie (mm)
Moy	Min	Max	Cumul
16.4	9.3	25.2	0.2

## Millésime 2025

Les conditions météorologiques de ces derniers jours, avec des températures douces en journée et une bonne réserve en eau dans les sols, favorisent une pousse rapide et régulière de la vigne. Le millésime 2025 continue ainsi de s'inscrire parmi les plus précoces observés ces dernières décennies. Sur le terrain, les stades phénologiques varient selon les secteurs et les cépages :

- Stade minimal : boutons floraux agglomérés
- Stade moyen : boutons floraux séparés
- Stade avancé : premières fleurs observées ponctuellement sur les parcelles les plus précoces et bien exposées



### Classement des millésimes selon leur date de vendanges

Cette frise classe les millésimes récents en fonction de leur date effective de vendanges, des années les plus tardives (à gauche) aux plus précoces (à droite).

Le millésime 2025 y est positionné de manière indicative en fonction de son niveau d'avancement à date, comparé aux autres années au même moment de la saison. Ce repère permet d'estimer sa précocité actuelle, sans préjuger de sa date de récolte finale.

# MILDIOU

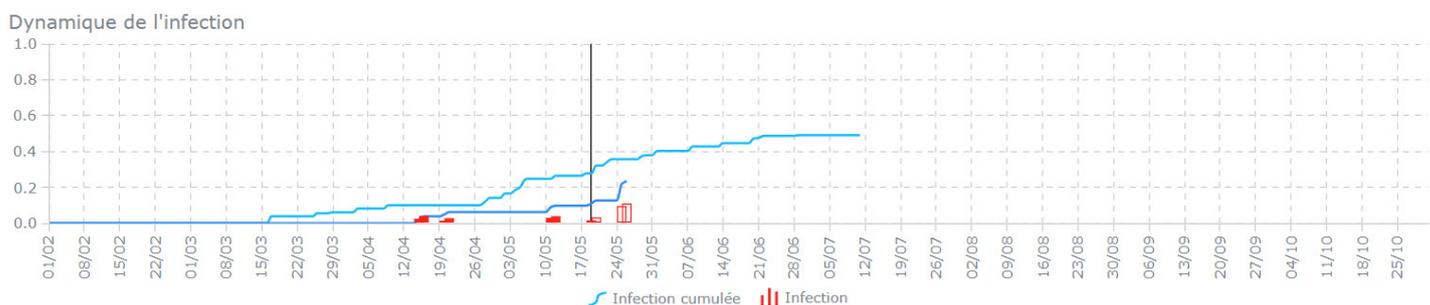
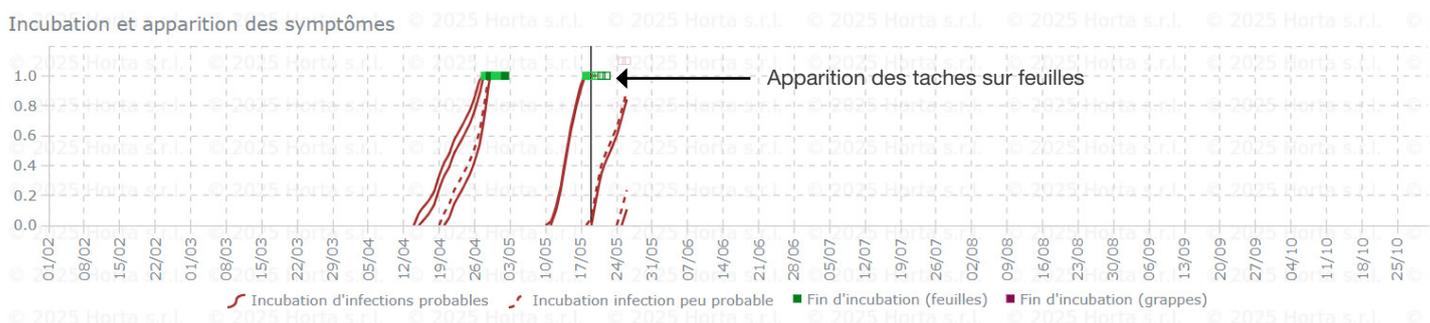
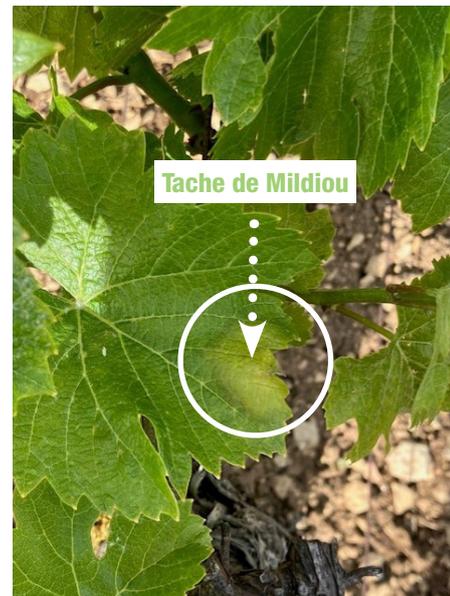
## Nos observations

Aucun nouveau symptôme on été observé cette semaine sur le réseau suivi. La situation reste globalement stable dans les parcelles protégées. Cependant, une nouvelle sortie de taches est en cours sur certains témoins non traités, confirmant que le champignon reste actif dans les conditions actuelles (contaminations du 11.05). Cela souligne l'importance de maintenir la vigilance, en particulier dans les parcelles sensibles ou moins bien couvertes.

## Estimation du risque

Le risque est pour l'heure modéré, mais la sensibilité de la vigne est actuellement maximale à l'approche de la floraison.

La vigilance reste de mise, d'autant plus que les pluies orageuses locales survenues la semaine dernière, ainsi que les conditions météo prévues cette semaine, pourraient relancer des cycles de contaminations.



Extraction de l'OAD AgriGenius de la cinétique mildiou

PRODUIT	Dose homologuée	DRE	ZNT	DAR	Stade BBCH	Nombre d'applications
<b>BIOCONTROLE</b>	<b>(dose recommandée)/ha</b>					
<b>LBG 01F34</b>	4L (2,5 à 3L)/ha	6 h	5 m	14 J	BBCH 16/BBCH 79	5/an
<b>BOING</b>	2.5L/ha	6 h	5 m	1 J	BBCH 9 /BBCH —	2/an
<b>MIKONOS EVO</b>	2.5L/ha	6 h	5 m	1 j	BBCH 12/BBCH —	3/an

Les spécialités dites de « biocontrôles » seront toujours à utiliser en association avec d'autres fongicides homologués, ne jamais les utiliser seuls.

### MÉTHODE(S) ALTERNATIVE(S) :

Les méthodes alternatives (épamprage) sont consultables sur le site [Ecophytopic](https://ecophytopic.com) (Source BSV)

Retrouvez nos produits disponibles à la vente en annexe de ce bulletin.

# OIDIUM

## Nos observations

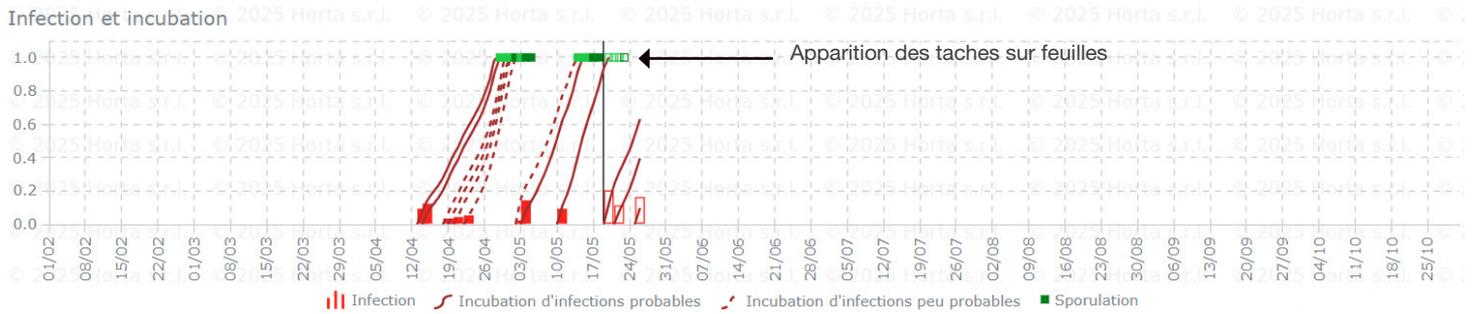
Cette semaine, peu de nouveaux symptômes ont été relevé.

On note toutefois une légère évolution dans les parcelles déjà concernées, avec une extension des foyers vers les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étages foliaires, alors que les expressions précédentes étaient majoritairement localisées sur le 2<sup>ème</sup> étage.

## Estimation du risque

La sensibilité de la vigne est actuellement maximale, notamment sur les inflorescences et les jeunes feuilles. Les conditions météorologiques observées ces derniers jours, avec des amplitudes thermiques diurnes importantes et des matinées humides, sont particulièrement favorables à la sporulation et à la dissémination de l'oïdium.

Il conviendra donc de rester très attentif dans les secteurs à risque, et de maintenir une protection adaptée, en particulier sur Chardonnay.



Extraction de l'OAD AgriGenius de la cinétique Oïdium

PRODUIT BIOCONTROLE	Dose homologuée (dose recommandée) /ha	DRE	ZNT	DAR	Stade BBCH	Nombre d'applications
HELIOSOUFRE S	7,5L (6L)/ha	24 h	5 m	5 J	/	12/an
LUCIFERE	12,5L(7L)/ha	6 h	5 m	5 J	BBCH 10/BBCH 79	8/an
THIOPRON RAINFREE	12,1L (7L)/ha	48 h	5 m	3 J	/	8/an
MICROTHIOL SPECIAL DISPERS	12,5kg (8 à 10 kg)/ha	6 h	5 m	3 J	/	8/an
ARMICARB	5kg (3kg + soufre Liq 4 L ou Microthiol Sp Dis 4 Kg)/Ha (<2% de la bouillie)	6 h	5 m	1 J	/	8/an
VITISAN	6kg (4kg+ soufre Liq à 4 L ou Microthiol Sp Dis 4 Kg)/ha	6 h	5 m	1 j	BBCH 12-BBCH 89	6/an
ESSEN'CIEL	1,6L (0.6 à 1L + soufre Liq 3 à 4 L ou Microthiol Sp Dis 4 Kg)/ha	24 h	5 m	1 J	BBCH 12-BBCH 77	6/an

### MÉTHODE(S) ALTERNATIVE(S) :

Les méthodes alternatives (épannage) sont consultables sur le site [Ecophytopic](https://ecophytopic.com) (Source BSV)

Retrouvez nos produits disponibles  
à la vente en annexe de ce bulletin.

## BLACK-ROT

### Nos observations

Aucune nouvelle tache de black rot n'a été observée cette semaine sur le réseau suivi.

### Estimation du risque

Le risque reste faible, mais cette détection ponctuelle invite à garder un œil attentif, notamment dans les parcelles à historique ou sur cépages sensibles.

**Retrouvez nos produits disponibles à la vente en annexe de ce bulletin.**

## VERS DE LA GRAPPE

### Nos observations

Le vol de première génération (G1) est désormais terminé sur l'ensemble du réseau suivi. Quelques glomérules d'Eudémis sont observables, principalement sur des parcelles à historique, sans nuisibilité significative pour le moment.

### Estimation du risque

Le risque est actuellement faible.

## FLAVESCENCE DORÉE

Le début des éclosions de cicadelles de la flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*) a eu lieu autour du 8 mai. Lors de la tournée de ce lundi, des larves ont pu être observées dans un certain nombre de parcelles avec des niveaux de populations déjà élevés localement.

Les plages d'intervention et les zones concernées par ces traitements seront précisées dans l'arrêté préfectoral et le message réglementaire à paraître dans les prochains jours mais les 1<sup>ers</sup> traitements n'interviendront pas avant début juin.

D'ici là, il convient de rappeler que l'arrêté ministériel du 27 avril 2021 fixe également de son côté certaines contraintes d'ordre général dans le cadre de la gestion de la flavescence dorée. Ainsi, pour les pépinières viticoles, la protection doit être assurée continuellement entre le 15 mai et le 15 octobre (article 16).

→ L'arrêté ministériel est consultable en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043467507/>

## BIODIVERSITÉ

### Abeilles :

Depuis l'an dernier, la vigne a été reclassée en culture attractive concernant les abeilles et autres pollinisateurs. Ainsi, l'arrêté du 20 novembre 2021 s'applique désormais en viticulture. La note nationale relative à la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs, ainsi que la fiche vigne, jointes à ce bulletin, détaillent la conduite à tenir vis-à-vis des traitements qui auront lieu au moment de la floraison.

**Retrouvez en annexe une note d'informations issue du Bulletin de Santé du Végétal qui vise à accompagner la démarche agro-écologique pour la protection des insectes pollinisateurs.**

# APPORT FOLIAIRE

La période de pré-floraison et de floraison est une phase très énergivore pour la vigne. À ce stade, la plante alloue l'essentiel de ses ressources à la reproduction, au détriment de certaines fonctions secondaires, notamment celles liées à ses défenses naturelles contre les maladies. Dans ce contexte, la mise en place d'un apport foliaire ciblé et raisonné peut avoir un impact direct sur le potentiel de récolte. En effet, un apport énergétique adapté permet :

- d'augmenter le nombre de baies, en améliorant la fécondation.
- de favoriser la croissance des baies, avec un effet visible sur leur taille et leur homogénéité.
- de renforcer la tolérance de la plante face aux stress biotiques et abiotiques pendant cette période-clé.

Ces apports peuvent être positionnés en pré-floraison et/ou en début floraison, selon les produits choisis et la dynamique de la parcelle.



## OCERYOS BETA

80 g/l Bore

3 g/l Molybdène

Dose recommandée 3 à 5 l/ha  
en encadrement de fleur



## VINEUS PRO FLORAISON

670 g/kg Fraction  
spécifique de levures

330 g/kg Glycine bêtaïne  
(osmoprotecteur)

Dose recommandée 3kg/ha  
pré-floraison



## MAXIFRUIT

30 g/l Azote uréique

70 g/l Phosphore

70 g/l potassium

Acides Aminés

Dose recommandée 3 l/ha  
en encadrement de fleur

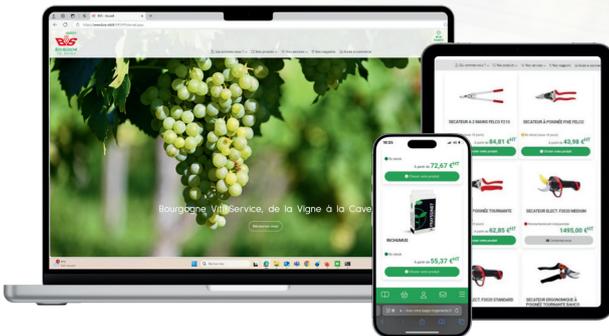
# DÉCOUVREZ NOTRE NOUVEAU SITE INTERNET !



## BVS lance son site E-COMMERCE

**BVS**  
BOURGOGNE  
Viti Service

Une nouvelle ère pour vos commandes viticoles



[www.bvs-viti.fr](http://www.bvs-viti.fr)  
**SCANNEZ-MOI**



Distributeur de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. N° d'agrément 80 10205.  
BOURGOGNE VITI SERVICE S.A.S au capital de 94 487,90€, RDC DIJON B 333 583 953. Crédits photos : Bourgogne Viti Service. Impression : Veoprint.

## En 2025, BVS passe le cap du digital !

Un nouveau site internet qui vous permet de retrouver **en ligne, 24h/24** :

- Nos différentes gammes de produits
- Le suivi de vos parcelles et votre programme de traitement
- Vos commandes et bons de livraison
- Vos factures et vos extraits de comptes
- Ainsi que nos documentations techniques (bulletins d'informations, brochures...)

**L'ÉQUIPE VIGNE B.V.S.**

Bulletin de situation rédigé à partir des observations hebdomadaires réalisées sur le réseau de parcelles BSV Bourgogne : le bulletin est consultable sur le site de la Chambre Régionale <https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr>. Ces informations sont complétées par les observations quotidiennes de nos techniciens et l'outil de modélisation *AGRIGENIUS*. Avant toute utilisation de produits phytosanitaires, consultez les étiquettes regroupant toutes les informations nécessaires : homologations, doses, ZNT, DAR, DRE... Ces informations sont également disponibles dans le guide vignes de BVS "Gamme PROTECTION édition 2025" et sur le site du gouvernement <https://ephy.anses.fr>. Les fiches de données de sécurité sont disponibles sur le site [www.quickfds.com/fr](http://www.quickfds.com/fr). Les emballages vides sont collectés sur les différents sites de BVS durant la période d'utilisation. Les PPNU (Produits Phytos Non Utilisables) sont collectés à des dates et des lieux bien précis (collecte ADIVALOR).

BOURGOGNE VITI SERVICE - S.A.S. au capital de 94 487,90€ - RCS DIJON B 333 583 953. Crédits photos : Adobe Stock, Bourgogne Viti Service.

---

# ANNEXES

---

# MILDIOU

Stades BBCH	Correspondance	Stades BBCH	Correspondance	Stades BBCH	Correspondance
00	Bourgeon d'hiver	53	Grappes nettement visibles	71	Nouaison
03	Gonflement des bourgeons	55	Grappes séparées	75	Baie de la taille d'un "petit pois"
05	Bourgeon coton	57	Boutons floraux séparés	77	Veille de la fermeture de la grappe
09	Pointe Verte	59	Veille floraison	79	Fin de développement des fruits
10	Sortie des feuilles	61	Début floraison	81	Début véraison
13	3 feuilles étalées	65	Pleine fleur	83	Véraison
15	5 feuilles étalées	69	Fin floraison	89	Maturité

\* Liste non exhaustive.

	Autres phrases réglementaires :
<b>SPe1</b>	pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du cuivre à une dose annuelle totale supérieure à 4 kg Cu/ha.
<b>SPe 3</b>	mentions encadrant les pratiques et pour préserver les milieux aquatiques (znt et dvp)
<b>SPe 8</b>	mentions encadrant les pratiques et pour préserver les insectes pollinisateurs (ex: ne pas utiliser en présence d'abeilles).

## Gestion du renouvellement (biocontrôle)

- Persistance d'action du fongicide.
- Sensibilité du vignoble.
- Stade de sensibilité de la vigne.
- Pression de la maladie (selon les OAD).
- Pousse de la vigne (attention au phénomène de dilution de la protection).
- Eventuel lessivage du précédent traitement.

## Méthodes prophylactiques

- 4-18 : enherbement des vignes.
- L'épamprage et l'élimination de feuilles touchées (rognage) par la maladie sont des moyens efficaces contre la pression du pathogène.
- Biocontrôle.

	Famille	Nom Commercial	Dose/ha	DRE	DAR	ZNT	ZNTT	DVP	DSPPR	Nombre max d'applications	Form	Pictogramme de danger	UAB	Phrases de risques mélanges	Préventif	Curatif	Composition /L ou kg	Particularités	BBCH
C	Cuivre	Héliocuire (pack Ceretio)	3 l	24 h	21 j	5 m	5 m	/	/	5/an	SC	!	UAB	/	X	/	Hydroxyde de cuivre 400 g + terpène de pins	1,25 l/ha pack Zorvec Dionysos	/
C	Cuivre	Bouillie Bord. RSR disp	3,75 kg	24 h	14 j	5 m	5 m	/	/	5/an	WG	!	UAB	/	X	/	Sulfate de cuivre : 200 g		/
C	Cuivre	Cuproxtat SC	3,95 l	6 h	21 j	20 m	/	/	/	5/an	SC	!	UAB	Spe 1	X	/	Cuivre du sulfate de cuivre tribasique (TBCS) : 190 g		/
C	Cuivre	Maniflow	6 l	6 h	21 j	20 m	/	/	/	5/an	SC	!	UAB	Spe 1	X	/	Sulfate de cuivre : 124 g/l	28 kg/7 ans sauf Spe 4 kg/an	/
C	Cuivre	Nordox 75 WG	2 kg	6 h	21 j	5 m	/	/	/	Non notifié	WG	!	UAB	/	X	/	Oxyde cuivreux : 750 g		/
C	Cuivre	Kocide 35 DF	3 kg	24 h	21 j	20 m	/	/	/	6/an	WG	!	UAB	/	X	/	Hydroxyde cuivre : 35 %		/
C	Cuivre	Champ Flo Ampli	2 l	24 h	21 j	5 m	/	/	/	12/an	SC	!	UAB	/	X	/	Hydroxyde de cuivre : 360 g		/
C	Cuivre	Kocide Flow	2,5 l	24 h	21 j	20 m	/	/	/	4/an	SC	!	UAB	/	X	/	Hydroxyde de cuivre : 300 g		/
P	Qo Qi	Enervin Activ	1,5 l	48 h	21 j	5 m	/	/	/	2/an 12 j entre 2 appli.	SC	!	/	/	/	/	Amétoctradine : 20 %		/
P	CAA + Zox	Révoluxio	0,5 kg	48 h	21 j	20 m	/	/	/	1/an	WG	!	/	/	X	X!!!	Mandipropamide 250/l + Zoxamide 240 g/l		13-85
P	CAA + Cu	Carial C pépite	5 kg	6 h	21 j	20 m	5 m	/	/	2/an	WG	!	/	/	X	/	Oxychlorure de Cu 13,95 % + Mandipropamide 2,5 %		/
S	/	Tébaïde	3 kg	48 h	28 j	5 m	/	/	10 m	1/an	WG	!	/	H361d	X	/	Fosétyl-al : 66,7 % + Fluopicolide : 4,4 %	*	53-69
S	Cymoxanil	Lexic Flash	3 kg	48 h	28 j	20 m	/	5 m	10 m	6/an	WG	!	/	H351 H361fd	X	/	Fosétyl-al 50 % + Cymo : 4 % + Folpel 25 %	**	13-79
P	/	Zorvec Zelavin	0,4 l	48 h	14 j	5 m	/	/	/	2/an 10 j entre 2 appli.	OD	!	/	/	X	/	Oxathiapiprolin 100 g/l	En association à 0,2 l/ha avec Flovine ou Héliocuire	13-89
P	/	Amaline Flow	2,8 l	24 h	28 j	20 m	/	/	/	2/an 8-12 j entre 2 appli.	SC	!	/	Spe 1	X	/	Zoxamide : 40 g/l + TBCS : 266,6 g/l		/
C	/	Flovine	1,9 kg	48 h	28 j	5 m	5 m	5 m	10 m	4/an	WG	!	/	H351	X	/	Folpel : 80 %	1,25 kg/ha Pack Zorvec Bria, AMM Black Rot **	/
S	/	Boing	2,5 l	6 h	14 j	5 m	/	5 m	10 m	2/an 10 j entre 2 appli.	SL	/	/	/	X	/	Phosphonate de potassium : 790 g/l	*	09-...
S	/	LBG 01F34/Facinan	4 l	6 h	14 j	5 m	/	5 m	/	5/an 10 j entre 2 appli.	SL	NC	/	/	X	/	Phosphonate de potassium : 755 g	2 à 4 l en association *	16-79
C	/	Essen'ciel	1,6 l	24 h	1 j	5 m	/	/	/	6/an 7 j entre 2 appli.	ME	!	UAB	/	X	/	Huile essentielle d'orange : 60 g		12-77
S	/	Futura	4 l	48 h	42 j	20 m	/	20 m	10 m	4/an 12 j entre 2 appli.	SC	!	/	H351	X	/	Phosphonate de K : 561,2 g/l + dithianon : 125 g/l	Excoriose : 3 l/ha 7 j mini entre 2 appli. *	05-15 15-83
S	/	Syncity	4 l	48 h	28 j	20 m	/	20 m	10 m	5/an 12 j entre 2 appli.	SC	!	/	H351	X	/	Folpel : 300 g/l + phosphate de potassium : 670 g/l	**	14-85

C : contact  
P : pénétrant  
S : systémique

Produit de biocontrôle

Commercialisation sous format pack

\* ne pas dépasser 10kg d'équivalent acide phosphonique /ha et /an  
\*\* ne pas dépasser 11kg de folpel /ha et /an

### CORRESPONDANCE ACIDE PHOSPHOREUX :

PRODUIT	CONCENTRATION EN MATIÈRES ACTIVES SYSTÉMIQUES	DOSE HOMO-LOGUEE (L ou kg/ha)	ÉQUIVALENT MA (g/ha)	ÉQUIVALENT ACIDE PHOSPHOREUX (g/ha)
TEBAIDE	667 g/l fosetyl	3	2001	1391
LEXICFLASH	500 g/l fosetyl	3	1500	1043
MILDICUT	250 g/l phosphonate de disodium	4,5	1125	738
BOING	790 g/l phosphonate de potassium	2	1580	1106
LBG/FACINAN	755 g/l phosphonate de potassium	4,5	3397,5	2378
BCP 358FC	500 g/l phosphonate de disodium	2,5	1250	820
FUTURA	561 g/l phosphonate de potassium	4	2244	1571
SYNCITY	670 g/l phosphonate de potassium	4	2680	1876
FALARIK	200 g/l fosetyl	5	1000	695
MIKAL FLASH	500 g/l fosetyl	4	2000	1390

Acide phosphoreux : maximum autorisé 10 kg/ha/an.

## GESTION DES SPÉCIALITÉS POUR 2025

Source : Note technique commune résistance 2024

- 2 traitements maxi non consécutifs pour les CAA (Revoluxio).
- 1 traitement maxi non consécutif cumulé pour les Qiol (Enervin Activ).
- 1 traitement maxi non consécutif cumulé pour les oxathiapiprolin (Zorvec Zelavin).
- 1+1 traitements maxi non consécutifs pour les zoxamide (Amaline, Revoluxio).
- 2 traitements maxi non consécutifs pour les cymoxanil (Lexic Flash).

**L'emploi de DMM est déconseillé sur la commune de Nuits-Saint-Georges.**

**Alterner les familles chimiques, si possible pas plus de 2 traitements non consécutifs.**

DRE : délai de rentrée dans la parcelle en heure.

DAR : délai d'emploi avant récolte.

ZNT : zone de non traitement / cours d'eau

ZNTT : ZNT terrestre (cultures adjacentes - arthropodes).

DVP : dispositif végétalisé permanent.

!!! : résistance reconnue, à éviter sur attaque déclarée.

UAB : produit utilisable en agriculture biologique agrément : voir étiquette.

### FORMULATION

SL : concentré soluble

MG : micro-granulé

DP : poudre pour poufrage

WP : poudre mouillable

WG : granulés dispersibles

DC : concentré dispersible

SC : solution concentrée

EC : concentré émulsionnable

SP : poudre soluble dans l'eau

OD : suspension concentrée huileuse

ME : micro-émulsion

Ces informations sont susceptibles d'évoluer à tout moment.

## Évolution RÉGLEMENTAIRE 2024

La vigne est dorénavant considérée comme une culture attractive aux vues des insectes pollinisateurs, bien que déjà concernée par des "mentions abeilles" (conditions stipulés sur l'étiquette d'un produit phyto, permettant son application dans le cadre réglementaire horaire).



### En période de floraison

<b>Application : jusqu'à 2h avant et 3h après le coucher du soleil</b>	Spe 8 : autorisé en floraison (sous conditions) Produit sans interdiction notifiée Traitement par arrêté préfectoral
<b>Tous produits</b>	Spe8 31, 112, 114, 124 et autres (interdiction en présence d'abeilles)

Une dérogation est possible, pour l'usage de fongicides conditionné par des contraintes d'application dues à la météo. Toutefois, les horaires et motifs d'application doivent être inscrits au registre de culture.

Famille	Nom Commercial	Dose/ha	DRE	DAR	ZNT	ZNTT	DVP	DSPPR	Nombre max d'applications	Form	Pictogramme de danger	UAB	Phrases de risques mélanges	Préventif	Curatif	Composition /L ou kg	Particularités	BBCH
Soufre	<b>Fluidosoufre</b>	25 kg	48 h	3 j	5 m	20 m	/	/	3/an 10 j entre 2 appli.	DP	!	UAB	/	X	X	Soufre sublimé : 990 g	/	13-79
Soufre	<b>Soufre sublimé Afepasa</b>	25 kg	24 h	5 j	5 m	20 m	/	/	8/an	DP	!	UAB	/	X	X	Soufre sublimé : 990 g	/	15-...
Soufre	<b>Microthiol Spec Disp</b>	12,5 kg	6 h	3 j	5 m	5 m	/	/	8/an	WG	NC	UAB	/	X	X	Soufre micronisé : 800 g	Acariose, Erinose : 20kg/ha, Excoriose : 1,25kg/ha	/
Soufre	<b>Lucifère</b>	12,5 l	6 h	5 j	5 m	/	/	10 m	8/an	SC	NC	UAB	/	X	X	Soufre micronisé : 800 g	/	10-79
Soufre	<b>Thiopron Rainfree</b>	12,1 l	48 h	3 j	5 m	/	/	/	8/an	SC	!	UAB	Spe8	X	X	Soufre micronisé : 825 g	Acariose, Excoriose et Erinose : 12,1 l/ha	/
Soufre	<b>Héliosoufre S</b>	7,5 l	24 h	5 j	5 m	5 m	/	/	12/an	SC	!	UAB	/	X	X	Soufre : 700 g + terpènes de pin	Erinose : 7,5l/ha	/
APK	<b>Vivando</b>	0,2 l	6 h	28 j	5 m	/	/	/	2/an	SC	!	/	/	X	/	Metrafénone : 500 g	/	/
Quinazolone	<b>Talendo</b>	0,25 l	48 h	28 j	20 m	5 m	/	10 m	2/an	EC	!	/	H351	X	/	Proquinazid : 200 g	Recommandé 1 appli./an	13-...
IBS 2	<b>Hoggar</b>	0,6 l	48 h	35 j	20 m	/	/	10 m	3/an	EC	!	/	H373 H361d	X	X	Spiroxamine : 500 g	/	/
IBS1	<b>Score</b>	0,2 l	24 h	21 j	5 m	/	/	/	2/an	EC	!	/	H373	X	X	Difénoconazole : 250 g	Brenner et black rot 0,2 l/ha. Préco firme 0,12l/ha	/
IBS1	<b>Dynali</b>	0,5 l	6 h	21 j	5 m	/	/	/	2/an	DC	!	/	/	X	X	Difénoconazole : 60 g + cyflufenamid : 30 g	Black Rot et Brenner : 0,5l/ha	/
IBS1	<b>Revysol</b>	2 l	48 h	21 j	5 m	/	/	10 m	2/an	SC	!	/	/	X	/	Mefentrisfluconazole : 75 g/l	/	14-83
SDHI/QOI	<b>Luna Xtend</b>	0,2 l	48 h	14 j	5 m	/	5 m	/	2/an (avant fermeture)	SC	!	/	H362	X	X	Fluopyram : 250 g + trifloxystrobine : 250 g	Black Rot : 0,2l/ha DLU : 01/10/2025	15-85
SDHI	<b>Yaris</b>	0,15 l	48 h	35 j	5 m	/	/	/	2/an 10 j entre 2 appli.	SC	!	/	H362	X	/	Fluxapyroxad : 300 g	À gérer avec Collis et Luna. Spé Oïdium 2/an	11-83
/	<b>Essen'ciel</b>	1,6 l	24 h	1 j	5 m	/	/	/	6/an 7j entre 2 trait.	ME	!	UAB	/	/	X	Huile essentielle d'orange : 60 g	Mildiou : 1,6l/200l d'eau soit 0,8% max.	12-77
/	<b>Armicarb</b>	5 kg	6 h	1 j	5 m	5 m	/	/	8/an	SP	NC	UAB	/	X	X	Bicarbonate de potassium : 85%	Recommandé association 3 kg/ha (2% max). Ne pas utiliser pendant la floraison	/
/	<b>Vitisan</b>	6 kg	6 h	1 j	5 m	/	/	10 m	6/an 3 j entre 2 appli.	SP	NC	UAB	/	X	X	Bicarbonate de potassium : 99,5%	Recommandé association 4 kg/ha.	12-89
/	<b>Taegro</b>	0,370 kg	6 h	3 j	5 m	/	/	/	10/an 7 j entre 2 appli.	WP	NC	UAB	/	X	/	Bacillus amyloliquefaciens FZB24 :13%	Dose conseillée mildiou et oïdium : 0,185kg/ha, Attention : produit à préempater	10-89

Produit de biocontrôle

Suppression à venir

## Informations PRATIQUES

### Incompatibilités connues

Produits à base de Fosétyl + foliaire Azotée : mélange déconseillé.

Fosétyl + Bore : mélange déconseillé (risque de brûlures).

LBG : éviter son emploi en conditions froides, à incorporer toujours en dernier.

LBG + Hoggar : incompatibilité physique.

Armicarb : incompatible avec LBG, les formulations EC et les produits acides dont apports foliaires.

LBG + Seactiv : incompatibilité physique.

LBG + Cu ou Fer : mélange manquant de sélectivité particulièrement à basse température.

Toutes les fiches techniques sont disponibles sur le site [ephyanses.fr](http://ephyanses.fr), les FDS sur internet : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com). L'usage des produits doit être conforme à l'autorisation, lire attentivement l'étiquette avant utilisation. Ce document a été réalisé en date du 04 novembre 2024.



### Stratégie de lutte (biocontrôle)

Le début de la protection commence en règle générale au stade 7-8 feuilles étalées.

### Gestion du renouvellement (biocontrôle)

- La protection doit être continue jusqu'à début véraison en situation à risques.
- En cas de forte pression, renforcez la protection en visant la zone des grappes entre chute des capuchons floraux et fermeture de la grappe.

**Alternez les familles chimiques et anticipez les interventions en situations sensibles.**

### Méthodes alternatives

- 4-24 : Effeuilage de la zone de grappes. Biocontrôle
- 4-06 : Fertilisation ; gestion de la rigueur



Pendant l'encadrement de la fleur, la protection doit être sans faille !

## GESTION DES SPÉCIALITÉS POUR 2025

Source : Note technique commune résistance 2024

- 2 traitements maxi non consécutifs pour les Stobilurines et les SDHI (Luna Xtend, Yaris)
- 1 traitement maxi non consécutif pour Talendo.
- 1 traitement maxi non consécutif pour les Aryle-phényle-kétones (Vivando).
- 2 traitements maxi non consécutifs pour les IBSII (Hoggar).
- 1 traitement maxi non consécutif pour les Amidoxime (Dynali).
- 2 traitements maxi non consécutifs pour les IBSI (Dynali, Revysol).

**Alterner les familles chimiques, si possible pas plus de 2 traitements non consécutifs/famille.**

DRE : délai de rentrée dans la parcelle en heure.

DAR : délai d'emploi avant récolte.

ZNT : zone de non traitement / cours d'eau

ZNTT : ZNT terrestre (cultures adjacentes - arthropodes).

DVP : dispositif végétalisé permanent.

!!! : résistance reconnue, à éviter sur attaque déclarée.

UAB : produit utilisable en agriculture biologique agrément : voir étiquette.

DSPPR : distance de sécurité des personnes présentes et des riverains.

### FORMULATION

SH : sachets hydrosolubles    WG : granulés dispersibles    SP : poudre soluble dans l'eau  
 WP : poudre mouillable    EC : concentré émulsionnable    CS : suspension de capsule  
 SC : solution concentrée    SL : concentré soluble    ME : micro-émulsion  
 EW : émulsion aqueuse    DP : poudre pour poudrage    AE : générateur d'aérosol  
 MG : micro-granulé    DC : concentré dispersible

**Ces informations sont susceptibles d'évoluer à tout moment.**

### Comment intégrer les produits de biocontrôle dans votre programme anti-oïdium ?

Microthiol Disp 10 à 12 kg/ha Héliosoufre 5 à 7,5 L/ha	L'encadrement de la floraison doit être géré avec un programme conventionnel	Armicarb 3 kg/ha + Héliosoufre 3 L/ha ou Microthiol Disp 5 kg/ha
--	--	--

Lorsque la pression du champignon est élevée (parcelles sensibles, indication de la modélisation, présence du champignon), des interventions spécifiques pourront être nécessaires :

- Fluidosoufre 25 kg/ha en localisé sur la zone des raisins (traitement par poudrage !!!)
- Armicarb 3 kg/ha + Héliosoufre S 4 L/ha ou Microthiol D 6 kg/ha

# BLACK ROT



Nom Commercial	Dose/ha	DRE	DAR	ZNT	ZNTT	DVP	DSPPR	Nombre max d'applications	Form	Pictogramme de danger	UAB	Phrases de risques mélanges	Préventif	Curatif	Composition /L ou kg	Particularités	BBCH
Futura	4 l	48 h	42 j	20 m	/	20 m	10 m	4/an 12 j entre 2 appli.	SC	! G	/	H351	X	/	Phosphonate de K : 561,2 g + Dithianon 125 g	/	15-83
Syncity	4 l	48 h	28 j	20 m	/	20 m	10 m	5/an	SC	! G	/	H351	X	/	Folpél : 300 g/l + phosphate de potassium: 670 g/l	**	14-85
Dynali	0,5 l	6 h	21 j	5 m	/	/	/	2/an	DC	G	/	/	X	/	Difénoconazole : 60 g + Cyflufénamid : 30 g	/	/
Revyvit	2 l	48 h	21 j	5 m	/	/	10 m	2/an	SC	! G	/	/	X	/	Méfentrifluconazole : 75 g/l	/	14-83
Score	0,2 l	24 h	21 j	5 m	/	/	/	2/an	EC	! G	/	H373	X	/	Difénoconazole : 250 g	3 traitements possibles si lutte spécifique black rot	/
Consist	0,125 kg	48 h	35 j	5 m	/	/	/	2/an	WG	! G	/	H362	X	/	Trifloxystrobine: 500 g/kg	/	/

Utilisation dans le cadre d'une lutte conjointe mildiou

Utilisation dans le cadre d'une lutte conjointe oïdium

\*\* ne pas dépasser 1 l/kg de folpél /ha et/an

## Éléments de biologie

Les premières contaminations sont possibles dès le stade O6 (éclatement du bourgeon) dès lors que les conditions suivantes sont réunies :

- > 9°C ; Maturité des périthèces (formes hivernantes du pathogène).

- Pluie.

## Stratégie de lutte biocontrôle

En situation à risque, la lutte s'opérera en choisissant des spécialités anti-mildiou ou oïdium homologuées contre le black-rot (à base d'IBS, QOI, Dithianon, Strobilurine...).

## Méthode alternative : prophylaxie

- 4-13 : La destruction par brûlage des grappes touchées (mummies) permet de réduire significativement la sensibilité des parcelles.

## GESTION DES SPÉCIALITÉS POUR 2025

- 2 traitements maxi non consécutifs pour les strobilurines (Luna Xtend, Consist)
- 3 traitements maxi non consécutifs pour les IBSI (Dynali...)



Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques

# Abeilles - Pollinisateurs

## Des auxiliaires à préserver

### Le déclin des insectes pollinisateurs est ...

... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

## La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

### Des risques pour la santé de ces auxiliaires

Tous les produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides...), qu'ils contiennent des substances actives d'origine naturelle ou de synthèse et même ceux à base de microorganismes, quelle que soit leur catégorie (conventionnel, AB, biocontrôle), sont susceptibles de présenter une toxicité pour les insectes pollinisateurs.

Cette toxicité peut conduire à la mort des individus, mais aussi être responsable d'effets préjudiciables plus subtils, notamment sur leur comportement et leur physiologie. La toxicité des produits peut s'exprimer après que les individus aient été exposés directement lors des traitements ou bien par l'intermédiaire de leur alimentation, composée essentiellement de nectar, de sécrétions sucrées produits par d'autres insectes (miellat) et certaines plantes (exsudats), de pollen et d'eau récoltée.

L'importante aire de prospection des abeilles domestiques (3 000 ha en moyenne) les conduit à être exposées à de multiples substances qui s'accumulent dans la colonie et dont la présence combinée peut, dans certaines circonstances, provoquer des effets délétères dits « cocktails ». Les nombreuses espèces d'abeilles sauvages et les autres pollinisateurs sont aussi concernés sur leur site de nidification et via leur alimentation ([Note biodiversité - abeilles sauvages](#)).

*Pour aller plus loin sur la toxicité des substances actives: la base de données Toxibeas*

### Des objectifs liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles:

Les enjeux pour la protection des cultures dans le respect des pollinisateurs sont de :

- Maintenir un service de pollinisation bénéfique aux cultures et agro-écosystèmes,
- Concevoir des systèmes de culture bas intrants pour limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques,
- Concilier le besoin de protéger les cultures contre les organismes nuisibles et la préservation des pollinisateurs (en limitant leur exposition) dans le respect des conditions de travail des utilisateurs.

### Raisonner et décider d'un traitement phytosanitaire c'est:

**Pour les agriculteurs : adapter les stratégies de protection au niveau de risque**

- Observer les cultures, les maladies, les ravageurs et les auxiliaires dont les pollinisateurs,
- Prendre connaissance des informations phytosanitaires et niveaux de risque : Bulletins de Santé du Végétal, bulletins de préconisation, références et outils d'aide à la décision, afin d'évaluer la nécessité d'une intervention,
- Privilégier les méthodes prophylactiques et alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

**Pour les conseillers : assurer aux agriculteurs des conseils stratégiques et spécifiques**

- Diffuser l'information technique et réglementaire pour en faciliter l'appropriation,
- Accompagner les exploitants dans l'observation des parcelles et l'utilisation des outils d'aide à la décision,
- Promouvoir la protection intégrée des cultures et sensibiliser aux bonnes pratiques agricoles ([site ecophytopic](#)).

### Les réglementations sur les produits phytopharmaceutiques:

- Des dispositions européennes pour évaluer les effets des produits et fixer leurs conditions d'utilisation ([Règlement 1107/2009](#), [Règlements 546 et 547/2011](#), [Règlements 283 et 284/2013](#), [document guide EFSA](#))
- Des dispositions nationales pour renforcer la protection des pollinisateurs notamment au moment de l'application des produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, arrêtés ministériels)

# Les dispositions réglementaires pour la protection des insectes pollinisateurs au moment de l'application des produits, c'est ...

## 1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché

> Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages et figurent sur les étiquettes



- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat (*Ephy, Guide Phyteis, Phytodata*)

## 2. Pour les cultures attractives\* en floraison ou les zones de butinage

➤ Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021

➤ Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)

- Bien lire les mentions d'étiquetage
- Appliquer uniquement un produit *autorisé pendant la floraison*\*\*
- Dans la plage horaire de traitement de 5 H

COUCHER DU SOLEIL



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

➤ Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.

➤ Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).

➤ Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

\* *Liste des plantes non attractives* (selon l'arrêté)

\*\* des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la [Foire aux questions](#) sur le site du ministère en charge de l'agriculture

## 3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoïdes.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoïdes et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoïdes avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miel.

## 4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - Arrêté du 13 janvier 2009,
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2008 pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance](#) (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime)

Cette page recense les principaux textes et dispositions réglementaires en vigueur pour la protection des abeilles et autres pollinisateurs: pour plus de détail, vous êtes invités à prendre connaissance du contenu de ces textes et vous rapprocher des instituts, organisations professionnelles et conseillers agricoles avant toute décision de traitement

# Favoriser les pollinisateurs, des alliés pour assurer les meilleurs rendements et la qualité des productions végétales, c'est aussi...

... de nombreuses pratiques agricoles complémentaires et volontaires favorables pour améliorer l'accueil et le maintien des insectes pollinisateurs et autres auxiliaires

## Favoriser l'accueil de la biodiversité fonctionnelle

- La stratégie de lutte intégrée contre les organismes nuisibles doit d'abord être raisonnée en s'appuyant sur les moyens de régulation naturels (auxiliaires...), la diversification des productions végétales dans le paysage et la rotation des cultures.
- De nombreux aménagements existent pour favoriser la biodiversité fonctionnelle dans les milieux agricoles en agissant sur les habitats et les ressources alimentaires des insectes pollinisateurs (infrastructures agro-écologiques: bandes mellifères dans la parcelle, en bordure, le long des cours d'eau, haies mellifères, CIPAN mellifères...).

## Choisir le risque le plus faible - éviter les mélanges de produits – réduire les doses

- Si la protection chimique s'avère nécessaire, privilégier les produits présentant les risques les plus faibles pour la santé et l'environnement parmi ceux disponibles (*base de données Toxibeas*). Si possible, réduire les doses et éviter la co-exposition des abeilles et l'apparition d'effets cocktails en limitant les mélanges.

## Ne pas traiter sur toutes les zones où des insectes pollinisateurs sont présents

- Les insectes pollinisateurs collectent des ressources sur de nombreuses plantes dans les parcelles cultivées, sur les adventices et sur la flore spontanée des bords de champs. Parmi les végétaux les moins connus : les messicoles (bleuet, coquelicot, mercuriale, résédat...), le maïs, les pois, la lentille, la vigne. Ils peuvent aussi collecter les miellats et les exsudats d'origine végétale présents sur les cultures. Ainsi, avant toute décision de traitement, penser systématiquement à observer les zones où les produits seront appliqués. C'est important aussi pour celles dont la floraison n'est pas attractive comme les céréales à paille.

## Ne pas traiter en période d'activité des abeilles

- Avant tout traitement, observer les cultures, leurs bordures et l'environnement, en prenant quelques minutes pour chercher si les pollinisateurs sont présents et privilégier la plage horaire des 3 heures après le coucher du soleil pour appliquer le(s) produit(s). Les pollinisateurs sont potentiellement actifs dans les parcelles dès 6°C pour certains bourdons et 8°C pour l'abeille domestique.

## Éviter des effets non intentionnels

- Sur cultures pérennes, en complément des obligations réglementaires prévues pour les insecticides et acaricides, pour les autres substances actives les plus à risque selon l'outil toxibeas, avant tout traitement et pour éviter des effets non intentionnels sur les pollinisateurs, la végétation d'inter-rangs en fleur peut être rendue non attractive, par exemple en la broyant ou en la fauchant. Il est aussi possible de privilégier les produits qui bénéficient d'un usage en période de floraison.
- Ne jamais laisser d'eau polluée par des produits phytosanitaires autour des parcelles ou des bâtiments. Les abeilles domestiques notamment, collectent et s'abreuvent d'environ 25 litres d'eau par an et par colonie pour assurer leur développement.

Accueillir les insectes pollinisateurs, maintenir leur abondance et leur diversité, c'est se donner toutes les chances de s'assurer une pollinisation optimale des fleurs et une production de fruits et semences de bonne qualité nutritionnelle: gage de plus-value commerciale et agroécologique.

Pour plus d'exemples et d'informations :

- [Ecophytopic](#)
- [Agri connaissances](#)
- [Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter](#)
- ...

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAL<sup>1</sup>, Chambres d'agriculture France, ITSAP-Institut de l'abeille<sup>2</sup>, ADA France<sup>3</sup>.

1- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Direction générale de l'alimentation. 2- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation. 3- Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture. 4- Museum National d'Histoire Naturelle

Crédits photos et mise en page : Victor Dupuy, MNHN<sup>4</sup>

Contact : [cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr](mailto:cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr)